

# LE PROGRES.

tisses qui l'entourent. Après être demeuré environ une demie-heure au Portage-du-Fort, nous repartîmes pour la Tête-des-Chats, où nous arrivâmes vers les six heures de l'après-midi. Là, un banquet somptueux attendait les excursionnistes. Enfin, à 9 heures, nous remontâmes sur l'*Emerald*, qui nous débarqua tous sains et saufs à Aylmer, où les *Omnibus* nous reprirent pour nous descendre, chacun chez soi, vers deux heures du matin.

Nous devons dire que M. Joseph Aumond, les capitaines Cuming de l'*Emerald* et Hilliard de l'*Oregon* reçurent publiquement les remerciements de tous ceux qui avaient eu le bonheur de faire partie de ce voyage de plaisir. Aussi, le méritèrent-ils à juste titre. Tous les regards et toutes les attentions possibles furent prodigués aux voyageurs et en somme toute, il y eut un esprit d'accord et un ensemble de sentiments qui feront de cette excursion sur l'Ottawa une époque mémorable dans les annales des voyages de plaisir.

## POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

UN VOLEUR PRIS PAR LE NEZ.

Fabricant de pieds de lits : c'est la profession que Cuissard prétend exercer. — Vous êtes ébéniste ? lui dit M. le président : mais Cuissard persista à déclarer qu'il n'est ébéniste qu'en pieds de lits.

La vérité est qu'il a pour unique industrie de se faire faire la barbe, et, en fin de compte, c'est le perruquier qui est rasé, comme on dit. Voici le calcul de notre homme : il donne 3 sous pour sa barbe, il vole une serviette de 2 francs, reste 37 sous de bénéfice. Malheureusement on ne peut se faire barber qu'une fois par jour, et comme les serviettes de 2 francs il ne peut guère les revendre que de 75 centimes à un franc, il y a là en total un métier bien peu lucratif pour les dangers qu'il offre : il est vrai qu'outre la serviette, il met dans sa poche, quand il peut les attraper, les rasoirs, les pinceaux à la barbe, les pains de savons et les pots de pommade. On a trouvé chez lui de quoi monter une boutique de parfumeur.

Il a été arrêté d'une façon assez plaisante par un petit homme chétif et malingre, qu'il eût broyé sous ses bras musculeux, s'il n'avait été tenu en respect par lui comme on va le voir.

C'était au moins la quatrième fois qu'il me volait, dit ce perruquier au tribunal correctionnel ; je m'en doutais bien, mais je n'en étais pas sûr, seulement je me disais primé : "Chaque fois que ce particulier-là vient, il me manque quelque chose ; ensuite il n'y a que les gens distingués qui se font raser tous les jours, et c'est lui qui a l'air d'un grand rien de tout, avec son chapeau sur l'oreille, sa grosse papilote et ses bottes éculées, y vient, qu'on voit qu'il a été rasé la veille et avec du linge sale en loques ; ça n'est pas clair, que je me dis, j'aurai l'œil au guet ; vous allez voir, y a de quoi rire tout de même.

Il arriva donc un jour, je le reconnais, je fais celui qui n'a l'air de rien et je lui dis : "Bonjour M'sieu ; comment va l'état de votre santé ?" Il me répond que ça va pas mal et il va à sa case prendre sa serviette dans le casier ; je me dis : Attends, toi, je te vois venir."

Je fais la chose de repasser mon rasoir sur le cuir, je tourne la prunelle, sans avoir l'air, du côté de mon particulier, dont je faisais la simulaire, de lui tourner le derrière, mais que je le voyais de l'œil faire son petit manège.

Je pouvais le prendre en flagrant délit ; mais c'est un homme très-fort et très-terrible, qui m'aurait applati d'une griffe et se serait sauvé, vu que j'étais seul pour le quart-d'heure, étant veuf depuis deux ans, et mon clerc étant allé en ville coiffer une mariée qui se mariait avec un lampiste qui demeure à côté.

M. le président : passez tous ces détails et arrivez au fait.

Le témoin : Oui, voilà, excusez ; pour lors je dis à mon particulier : "Ca y est, quand vous voudrez." Il s'assit, je le savonne, v'là qui est bien ; j'étais, très-ennuyé de ce que mon clerc ne revenait pas.

M. le président : Qui cela votre clerc ? Votre garçon, vous voulez dire.

Le témoin : Oui, mon clerc, mon artiste, comme vous voudrez, si bien que, voyant qu'il ne revenait pas, je savonnais toujours mon particulier, et puis je repassais mon rasoir sur ma main pour gagner du temps.

M. le président : Vous voudrez bien tâcher d'en gagner maintenant.

Le témoin : Voilà finalement que mon clerc arrive ; je me mets alors à raser mon particulier, en lui tenant le nez comme ça se fait, et je lui mets ma main devant les yeux pour qu'il ne me voie pas faire des signes à mon clerc, qui, voyant mes signes, mon jeune homme s'approche tout doucement, et je lui dis : "Appelez un sergent de ville."

Mais il paraît que je ne l'avais pas dit assez bas et que mon voleur m'avait entendu : "Un sergent de ville ! qu'il s'écrie ! et il va pour me repousser ; mais moi, je ne perds pas la boule, je le tenais par le nez, j'avais mon rasoir sur la gorge : "Si vous faites un seul mouvement, que, je lui dis, je vous coupe le cou comme à un poulet."

Mon gaillard, qui n'est pas de ces plus braves, à ce que j'ai vu, se met à trembler ; mon jeune homme se met sur la porte, crie aux passants : "Un sergent de ville ! tout de suite un sergent de ville ici !" Une minute à peine s'était écoulée, que v'là deux sergents de ville qui arrivent. Il était temps ! Je n'avais plus une goutte de sang. Si bien qu'ils ont arrêté mon particulier.

Interrogé, Cuissard répond que c'est par mégarde qu'il a mis dans sa poche les objets qu'on y a trouvés ; mais ainsi qu'il a été dit, on a trouvé chez lui une multitude d'objets volés chez des coiffeurs.

Il prétend que ce sont des objets de toilette qu'il a achetés pour son usage. Dix-sept peignes pour son usage ! et il est chauve !

Le tribunal l'a condamné à quinze mois de prison. — *Gazette des Tribunaux.*

## NANTES.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, au sujet de l'entrée du maréchal Baraguay d'Hilliers, à Nantes, le 8 juin :

"Tous les honneurs militaires dus à sa haute position ont été rendus au commandant supérieur des divisions de l'Ouest. En arrivant à son hôtel, il a trouvé dans ses appartements le sénateur, maire de Nantes, et ses adjoints. Le maire lui a adressé une allocution à laquelle le maréchal a répondu en ces termes :

"En dehors de l'Empire, il n'y a pas de salut pour la France. Avec l'Empire, au contraire, il n'y a pour le pays que gloire, prospérité et honneur. Unissons-nous donc pour défendre l'Empire et l'Empereur."

Ensuite ont eu lieu la réception des autorités, la revue des troupes et la distribution des médailles de Sainte-Hélène. Cette dernière cérémonie a donné lieu à un épisode que l'*Union Bretonne* raconte en ces termes :

"En remettant à Jeanne-Louise Antonini, ex-sous-officier au 70<sup>e</sup> de ligne, la médaille de Sainte-Hélène, le maréchal lui a dit : "Ce sont les femmes qui donnent presque tous les jours l'exemple du plus grand courage ; ce n'est pas l'habit qui fait l'homme." Jeanne Antonini a servi pendant vingt-cinq ans ; elle a débuté dans la marine, et après dix ans de navigation, elle est entrée dans l'infanterie, où elle se fit distinguer par sa bravoure et son dévouement. Elle a reçu neuf blessures.

## Depeche Telegraphique SPECIALE.

Nous empruntons au *Citoyen* la dépêche suivante :

Toronto, mercredi, 4 heures, P. M.

M. Brown et ses collègues ont résigné. Ils ont demandé la dissolution du Parlement que le gouverneur a refusé. — C'est là-dessus que ce dernier ministère a résigné. On a lu, en Chambre, une correspondance entre le Gouverneur-Général et M. Brown. De nouveaux writs d'élection pour les membres du ministère. Brown-Dorion sont pour être émanés. — Sur motion d'ajournement, M. McGee a critiqué d'une manière sévère la conduite de Son Excellence.

M. Galt a été appelé par le Gouverneur. Il y a beaucoup d'excitation ici et dans tout l'Ouest. On demande, dans un *Bureau du Globe*, le rappel du Gouverneur-Général, et l'on parle aussi de la restauration du *Old Reform Party*.

## GOUTTES D'ENCRE.

On a découvert dernièrement de la neige sur les Montagnes Blanches (E.-U.), épaisse de 18 pouces en plusieurs endroits. — On a aussi fait la découverte d'une source d'eau bouillante à Fall-River. — La ville de Jersey-City a une population de 27,000 habitants. Une augmentation de 4,000 sur l'année dernière. — Un

gentilhomme Français, du nom de Breat, a laissé, en mourant, une somme de £ 4,000 à l'Académie des Sciences de Paris, pour être donnée à l'auteur d'un remède infallible contre le choléra. Avis aux Esculapes. — Collins, le propriétaire de la ligne américaine de Steamers-Transatlantiques, nie la vente d'aucun de ses vaisseaux. — Il paraît que la fameuse mine de charbon que l'on avait découverte à Bowmanville n'est que du *lumber*. — Les Américains sont actuellement en voie d'exploiter les pêcheries sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, sur une grande échelle. — On dit que l'armée de terre de l'Empire Français s'élève jusqu'à 600,000 soldats. — Il paraît que la rouille et les vers détruisent les blés en haut de Toronto, jusqu'à un tel point qu'on craint une disette. Heureusement tout a, par-ici, une magnifique apparence, et on a bon espoir.

## Nouvelles de Toronto.

LES PLUS RECENTES.

M. Galt n'a pas voulu se charger de former un nouveau ministère. M. Cartier a été appelé et M. Scotte lui donne son concours. On pense que plusieurs des anciens ministres rentreront, à l'exception de M. Alley.

Hier, à 7 heures du soir, il n'y avait pas encore de ministère de formé.

Il y a beaucoup d'excitation en Haut, et le Gouverneur a été brûlé en effigie à Toronto, Dundas et Bowmanville. On demande son rappel, et l'opposition est dans l'enthousiasme et l'agitation.

\* \* Le compte-rendu du concert SABATIER au prochain numéro.

## BULLETIN AGRICOLE.

Prix du Marché de la Cité d'Ottawa, le 7 Août 1858.

### Produits Agricoles.

Farine, première qualité.	\$ 4 50 à 4 75
deuxième do.	3 25 0 00
Blé d'automne.	90 00
du printemps.	85 00
Farine d'avoine, 200 lbs.	5 00 00
Seigle, 56 lbs.	45 00
Orge, 48 lbs.	00 00
Pois, 60 lbs.	60 75
Avoine, 34 lbs.	48 50

## Nouvelles Annonces.

### M. ROMAIN, CUISINIER FRANÇAIS.

Venant du Restaurant Compain, à Montréal, et muni des meilleurs certificats de capacité, à l'honneur d'offrir ses services aux maîtres d'hôtels, de pension et autres. Il entend la cuisine française dans tous ses détails, ayant toujours été employé dans les établissements les plus considérables et du plus haut ton. S'adresser au bureau du *Progrès*. Ottawa, 7 Août, 1858.

## ANNONCES.

### Avis Important.

M. Eugène FENJOU, Médecin-Vétérinaire, établi ici depuis quelques mois, et déjà avantageusement connu par le succès qu'il a obtenu dans le grand nombre de cas graves de maladies de chevaux qu'il a radicalement guéris, offre ce qui suit aux habitants d'Ottawa et des environs :

Toute personne qui voudra s'abonner pourra le faire à raison de deux *Piatras* par année, par cheval, payables par six mois d'avance. Il traitera toutes les maladies causées par accidents ou autrement, qui pourraient affecter tout cheval abonné, et il garantit la guérison. C'est un grand avantage, et assurément tous ceux qui ont des chevaux devront en profiter.

### INFIRMERIE VÉTÉRINAIRE.

Rue Sussex. — Base Ville.

Ottawa, 31 Juillet 1858.

### MAINTENANT OUVERT.

### AU MAGASIN DE

### O'NEIL ET PLUNKET.

LE PLUS SPLENDIDE ASSORTIMENT D'ARTICLES DE GOUT DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ TELS QUE :

Chapeaux de Dames,

de Messieurs,

Tweed,

Mantes de Soie,

Châles,

Draps,

Parasols,

Satins,

Calicots,

Mousselines,

Cotonnades,

Chaque article est marqué en chiffres.

Ottawa, 27 Mai, 1858.

## MAISON CANADIENNE.

### Attention ! Attention ! BELIVEAU ET COMTE.

Ont l'honneur de pouvoir annoncer au public de la cité d'Ottawa qu'ils viennent d'ouvrir dans la maison de Mde. Foster et ci devant occupée par M. H. Muller, rue Sussex, un établissement de marchandises et épicerie.

Ils tiendront constamment un assortiment des plus complets de marchandises sèches choisies et un fonds d'épicerie pour l'usage des familles ; le tout de qualité supérieure.

M. Beliveau et Comte espèrent que, par la ponctualité et l'attention qu'ils mettront à servir leurs pratiques et la modicité de leurs prix, ils mériteront une part de l'encouragement du public. Ottawa, 27 Mai, 1858.



## BUREAU DES TERRES De la Couronne.

Toronto, 23 juin 1858.

Avis est par le présent donné, que les terres arpentées dans le township de North-Algonquin seront offertes en vente, au prix de quatre chelins par acre, le ou après le vingt-cinquième jour du mois prochain, en faisant application à l'agent local, Thomas P. French, Esq. Un cinquième du prix d'achat devra être payé comptant, et le reste en quatre versements annuels égaux, avec intérêt. L'acquéreur devra résider sur la terre, mettre en état de culture et récolter pas moins de deux acres tous les ans par chaque cent arpents durant les cinq premières années. On ne pourra couper ou enlever aucun bois sans licence, à moins que ce ne soit pour des fins d'agriculture.

ANDREW RUSSEL,

Assistant Commissaire.

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE.

Samedi, le 7 Courant, A 4 HEURES P. M.

Sur la Place de l'Hôtel-de-Ville, vis-à-vis l'Hôtel d'Armstrong.

## Son honneur

LE MAIRE de la Cité d'Ottawa, sur la réquisition d'un grand nombre de Citoyens,

convoque

une

Assemblée

publique au lieu et

à l'heure ci-dessus mentionnés. — Le but de l'Assemblée est

D'exprimer publiquement la juste indignation que doivent ressentir les Citoyens de cette Ville, à l'occasion des menées d'une partie des Membres du Parlement Provincial au sujet du

## SIEGE

DU

## GOVERNEMENT,

Pour Renverser

LA DECISION

DE

## SA MAJESTÉ

EN FAVEUR

d'Ottawa,

Et priver Honteusement ses Citoyens d'un droit que nul pouvoir ne pourrait honnêtement leur enlever.

Cette question étant d'un intérêt vital, pour les habitants de cette Cité, tous devront se rendre à cette Assemblée et manifester publiquement leur ressentiment et leur indignation contre ceux qui cherchent à leur faire perdre ce qui leur appartient loyalement et de droit.

Ottawa, 7 Août, 1858.